Image not found or type unknown

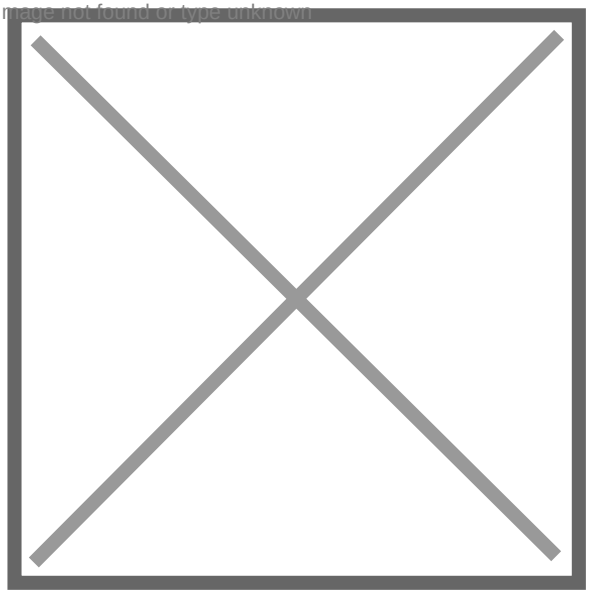

Retraits abusives sur salaire

Par **patrick**, le **08/12/2011** à **14:15**

Bonjour, je travail à Kourou au centre Spatiale Guyanais pour le compte de CEGELEC SPACE en CDI depuis le 2 janvier 2002. Le 10 octobre 2008, n'ayant olus de force dans la main droite, je décide de consulter un spécialiste du rachis lequel décèle une double hernis discale entre C5; C6 et C7. Une opération s'impose et donc un arrêt de travail jusqu'au 14 avril 2009. Dès lors que mon AT arrive en possession de mon employeur, les ennuis commences. La subrogation (90 jours de maintien de salaire) ne m'est pas reversée et de plus, des acomptes par chèque sont prélevés chaques mois d'un montant total +- égal à 7000 euros. En janvier 2009, je prend RDV avec le DRH qui pour seule explication, je cite: "si on vous prélève ces sommes c'est que vous nous les devez". Je fais donc appel à l'inspection du travail de Kourou qui me dit qu'il ne peut pas agir mais il me remet un document qui précise que l'employeur n'a pas le droit de laisser un salarié sans ressources. Pas plus avancé, je me retourne vers l'antenne de justice de Kourou qui au regard de mes 3 derniers bulletins de salaire de 3600 euros négatifs s'intérroge sur le fait que ma fille qui est à ma charge (sa maman nous ayant quitté) ne doit pas rester avec moi et devra donc être pris en charge par la DASS. Entre temps mon bailleur m'expulse de mon logement (ne pouvant plus payer depuis 3 mois), les impots me surchage de majorations et la sécurité sociale ne m'a toujours pas versée d'indemnités (documents de l'employeur insuffisants).
Après ma reprise du travail le 14 avril 2009, je force la médecine du travail à me recevoir car l'employeur ne m'a pas pris de RDV. Une nouvelle fiche de poste doit m'être proposée par l'employeur dans la mesure où je suis inapte au port de charges supérieures à 10 Kgs. Depuis ce jour, rien n'a été fait, je navigue d'un service à un autre avec des taches toujours plus dévalorisantes. J'ai essayé de résoudre ce conflit à l'amiable avec un syndicat et l'employeur mais rien ne bouge et le service de paie m'a expliqué que leur disque Dur contenant les éléments de preuves avait rendu l'âme, évidemment (pas de sauvegarde = faute professionnelle)! Désormais, je doit saisir le conseil des prud'hommes de Cayenne et je souhaite avoir votre avis sur le meilleur moyen de faire valoir mes droits. Merci de votre compréhension. CORDIALEMENT

Par **pat76**, le **08/12/2011** à **17:57**

Bonjour

Assignation devant le Conseil des Prud'hommes au plus vite et demandez au syndicat de vous aider.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés